

***Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin***

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2019

Le vingt Mars Deux mille dix neuf à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, 34 rue des Frères Bailleul à Laigné-en-Belin (72), Tél : 02 43 42 74 25.

Date de convocation : 06 Mars 2019

Nombre de délégués : En exercice : **16** - Présents : **14** - Votants : **15**

Etaient présents : BARBEAU Christian, BARTHES Renaud, CHENNOUKH Fatima, DEROUINEAU Michel, DUBE Emmanuel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, FOURNIER Colette, JAVELLE Marie-Claude, LAIR Benoit, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PLU Mathilde et REVEL Marie-Line.

Excusés : AUBRY CHABLE Manuella (Pouvoir donné à BARBEAU Christian) et COCHONNEAU Laurent.

Secrétaire de séance : Benoit LAIR

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Compte de Gestion 2018 (Budget principal)
- 2 – Vote du Compte administratif 2018 (Budget principal)
- 3 – Affectation du résultat 2018 (Budget principal)
- 4 – Etude et vote du Budget Primitif 2019 (Budget principal)
- 5 – Approbation du montant de la contribution des communes de Laigné et Saint Gervais en Belin
- 6 – Choix des entreprises pour la réalisation des travaux d'extension du gymnase
- 7 - Affaires Diverses

Monsieur le Président demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Autorisation de contacter les organismes financiers pour un emprunt
- Signature des devis

01– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président précise que le Compte de gestion transmis par le Receveur Municipal (Centre des finances publiques d'Ecommoy) ne fait apparaître aucune discordance avec la comptabilité du SIVOM.

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion pour l'exercice 2018.

02–VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président expose aux membres présents du Comité syndical les résultats de l'exercice budgétaire 2018 :

La Section de fonctionnement se solde par un excédent de **293 866,47 €**

- 610 501,63 € en dépenses
- 684 664,56 € en recettes auxquelles on ajoute les 219 703,54 € d'excédent de 2017

La Section d'Investissements se solde par un déficit de **181 893,10 €**

- 984 246,20 € dépenses
- 506 647,87 € en recettes auxquelles on ajoute les 295 705,23 d'excédent de 2017

Chiffres auxquels il faut rajouter les de Restes A Réaliser en Section d'Investissement : 62 812,68 € en dépenses

Résultats cumulé pour la Section d'Investissement :

- 1 047 058,88 € en dépenses
- 802 353,10 € en recettes

Soit un besoin d'affectation de 244 705,78 €

Et un excédent de clôture de **49 160,51 €**

Monsieur le Président cède sa place à M. FOUQUERAY Dominique, 1^{er} Vice-président qui prend la Présidence de la réunion le temps du vote du Compte administratif 2018. Celui-ci ne soulève pas de questions particulières.

Après délibération le Compte Administratif 2018 est approuvé par le Comité syndical.

03–AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (Budget principal – SIVOM)

Monsieur le Président reprend la Présidence du Comité.

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2018, le Comité syndical déclare à l'unanimité qu'il effectue une affectation de résultat d'exécution au compte 1068 de 244 705,78 €.

04–ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (Budget principal – SIVOM)

Après avoir étudié la proposition du budget primitif 2019 du SIVOM et entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité adopte à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 comme suit :

➤ *Section de Fonctionnement :*

Dépenses et recettes équilibrées à 654 935,51 €

➤ *Section d'Investissement :*

Dépenses et recettes équilibrées à 1 675 335,78 €

05 – APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES AU SIVOM POUR 2019

A la demande de la Trésorerie d'Ecommoy le Comité syndical doit délibérer sur le montant des contributions des communes pour 2019. Après calcul et suivant les statuts le montant s'élève à :

- pour la Commune de Laigné en Belin : **305 006 €**
- pour la Commune de Saint Gervais en Belin : **258 269 €**

Après délibération le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents les montants des contributions des communes 2019 comme ils sont définis ci-dessus payables en 3 fois (50 % en avril, 30 % en juin et le solde en octobre 20%).

06 – ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé selon une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des marchés publics pour des travaux d'exécution pour l'opération d'extension du gymnase intercommunal.

Une annonce légale est parue le 06 Décembre 2018 dans Ouest-France et le D.C.E a été mis en ligne sur la plate forme [AWS](#). La date limite des offres était fixée au 08 Janvier 2019 à 17 h.

Une deuxième consultation a été nécessaire concernant les lots 1 à 4. Pour le lot 6 où il n'y a pas eu de réponse une troisième consultation vient d'être lancée avec une date limite de réponse fixée au 19 Avril 2019 à 17 h.

Conformément au règlement de la consultation, les critères pour le jugement et le classement des offres sont :

- le prix des prestations : 60 %
- la valeur technique des prestations : 40 %

L'étude des offres a été faite en collaboration avec le Cabinet d'Architecte CAZALS.

Un classement a été établi selon les critères cités précédemment.

Monsieur le Président propose de retenir les offres ci-après les mieux classées :

- Lot n° 5 / Plâtrerie : Entreprise PCI DECOR pour un montant HT de 17 661,87 €,
- Lot n° 6 / Menuiseries intérieures : remis en consultation pas d'offre reçue,
- Lot n° 7 / Carrelage / Faïences : Entreprise FOUQUERAY Carrelages pour un montant HT de 25 923,59 €,
- Lot n° 8/ Faux plafonds : Entreprise APM pour un montant HT de 3 160,74 €,
- Lot n° 9 / Peinture : Entreprise LASSARAT pour un montant HT de 16 141,20 €,
- Lot n° 10 / Sol sportif : Entreprise ART DAN pour un montant HT de 27 947 €,
- Lot n° 11 / Terrassement VRD : Entreprise BAUDUCEL pour un montant HT de 50 400 €,
- Lot n° 12 / Electricité : Entreprise ES BPC pour montant HT de 94 343,86 €
- Lot n° 13 / Plomberie Chauffage Ventilation : Entreprise CLIM MA pour un montant HT de 154 601 €

Suite à la deuxième consultation :

- Lot n° 1 / Gros œuvre : Entreprise SAGIR pour un montant HT de 200 000 €,
- Lot n° 2 / Charpente et ossature bois : Entreprise GLOT pour un montant HT de 144 000 €
- Lot n° 3 / Etanchéité – Couverture bardage : Entreprise LCB pour un montant HT de 97 930 €
- Lot n° 4 / Menuiseries extérieures alu – Serrurerie : Entreprise S2M pour un montant HT de 25 090,95 €

Entendu cet exposé, les membres du Comité Syndical retiennent à l'unanimité ces offres et autorisent Monsieur le Président à signer les marchés de travaux.

Excepté pour l'attribution du Lot 7 où Monsieur FOUQUERAY Dominique s'abstient, son fils faisant parti des entreprises qui ont répondu à l'offre.

07 – EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTENSION GYMNASSE

Suite au vote du Budget Primitif 2019 et après que Monsieur le Président ait donné toutes les explications utiles concernant la nécessité de recourir à un emprunt afin de financer les travaux d'extension du gymnase de Laigné / Saint Gervais en Belin,

Le Comité syndical après en avoir délibéré autorise Monsieur le Président à contacter différents organismes de crédit afin de recevoir des offres de prêt.

8 – DEVIS

Monsieur le Président fait part au Comité syndical de la réception de plusieurs devis pour des travaux et achats divers.

Après consultation et délibération par les membres du SIVOM Monsieur le Président est autorisé à l'unanimité à signer les devis, ci-dessous énumérés, pour lequel les crédits nécessaires viennent d'être votés au Budget Primitif 2019 :

| | | |
|--|-------------------|----------------|
| - Achat d'un siège de bureau pour la Médiathèque | THIREL BUREAU | 204,60 € HT |
| - Achat écrans PC Médiathèque | ASTIWEB | 296,95 € HT |
| - Achat mobilier Médiathèque | DPC | 505,29 € HT |
| - Achat d'un tracteur | Ets PEAN S.A | 28 000,00 € HT |
| - Achata d'un ébrancheur et accessoires | EQUIP'JARDIN | 535,55 € HT |
| - Achat tondeuse thermique | EQUIP'JARDIN | 1 575,93 € HT |
| - Fourniture et pose rambarde escalier roller | SARL CORVAISIER | 2 085,60 € HT |
| - Fourniture et pose menuiseries alu | VITRES ET VERRE | 8 992,00 € HT |
| - Achat radiateurs | S.A.S MAILLARD | 1 357,50 € HT |
| - Fourniture et pose armoire électrique CS | SARL LTM GAUDEMER | 6 995,00 € HT |
| - Fourniture et pose massif et luminaire roller | ERS MAINE | 3 925,00 € HT |
| - Fourniture et pose lanternes complexe sportif | ERS MAINE | 12 560,00 € HT |

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Fin de la réunion à 21 h 35

Prochaine réunion : le 24 Avril 2019